



**OGEC de Salies de Béarn**  
**Ecole Notre Dame de l'Alliance**  
Chemin Cartouigt  
64270 SALIES DE BEARN  
Tel. 05 59 38 39 36  
notredame.alliance64@orange.fr

## Convention financière 2022/2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'école Notre-Dame de l'Alliance, l'équipe enseignante et le personnel vous remercient de la confiance que vous leur accordez. Notre école est sous contrat d'association avec l'Etat, les enseignantes dépendent donc de l'Inspection Académique.

Pour fonctionner, l'école reçoit des aides de la commune pour les familles de Salies et votre contribution financière.

### CONTRIBUTIONS FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les améliorations et entretien des bâtiments, les équipements et matériel scolaires.

Comme l'année dernière, la contribution des familles prend la forme d'une grille comprenant 4 tranches. Cette contribution s'établira à partir du calcul suivant : **revenu fiscal de référence de 2021 divisé par le nombre de part(s)**, élément figurant sur votre avis d'imposition 2022, **payable sur 10 mois, d'octobre 2022 à juillet 2023.**

Ce mode de calcul permet aux familles de participer aux frais de scolarité des enfants en fonction de leurs réelles possibilités financières.

	<b>Tranche A</b>	<b>Tranche B</b>	<b>Tranche C</b>	<b>Tranche D</b>
Revenu fiscal de référence	Inférieur ou égal à 6347€	De 6348€ à 10426€	De 10427€ à 14593€	Supérieur à 14594€
Contribution mensuelle 1 enfant sur 10 mois	24,00 €	27,00 €	29,50 €	32,50 €
Contribution mensuelle 2 enfants sur 10 mois	43,00 €	48,50 €	53,00 €	57,00 €
Contribution mensuelle 3 enfants sur 10 mois	57,00 €	65,00 €	71,00 €	77,50 €

Frais primaire	Frais maternelle
Livres, fichiers, petit matériel : 32€ Garderie gratuite le matin de 7h30 à 8h30 Etude de 17h à 18h30 : 2 €	Participation aux fournitures pour l'année : 30 € Garderie gratuite le matin, de 7h30 à 8h30 Garderie du soir de 17h à 18h30: 1€

### ASSURANCE :

L'assurance (scolaire et extra-scolaire) est **obligatoire** pour toutes les activités se déroulant hors du cadre strict de l'école (voyage scolaire, piscine, bibliothèque...)

Votre enfant doit être couvert pour les dommages qu'il peut causer (responsabilité civile) et pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable (assurance individuelle accident).

**L'attestation fournie doit impérativement mentionner ces deux garanties.**

L'école peut vous proposer une assurance au prix de 11 €50 par an auprès de la Mutuelle Saint Christophe (MSC).

L'école se verra dans l'obligation de souscrire l'assurance auprès de la MSC si le délai **du 10 septembre 2022** est dépassé. Cette somme vous sera facturée.

### CANTINE

Cette année, nous changeons de société de restauration, nous travaillons avec ELIOR Les tarifs restent inchangés :

Primaire : 4,10 €

Maternelle : 3,95 €

Les serviettes sont fournies à chaque repas pour le primaire et la maternelle.

**Une facture récapitulative (scolarité, cantine, étude) vous parviendra en début de chaque mois.**

Dès réception de cette facture, le règlement devra nous être adressé avant le 20 du mois afin de faciliter notre comptabilité .

**En fonction de vos ressources, le Conseil Général peut vous attribuer des aides.**

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations.

### IMPAYES

En cas d'impayés (deux mois non payés), l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la cantine.

Le Conseil d'Administration intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. Les frais de recouvrement seront à la charge de la famille.

### ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Il peut être demandé aux familles en cours d'année une participation financière à diverses activités pédagogiques se déroulant dans le cadre scolaire (voyages...).

L'association des parents d'élèves (APEL) soutient financièrement l'ensemble de ces activités.

### COTISATION APEL

La cotisation à l'Association des Parents d'élèves s'élève à 22 € par famille. Elle reste néanmoins facultative.